

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 14 septembre 2018

DEMANDES DE
SUBVENTIONS
AUPRES DU SMAG
POUR LA
LOCATION DE
LOCAUX AU
CENTRE DE
CONVENTION
D'ARCHAMPS

N° BU2018-09

L'an deux mil dix-huit, le quatorze septembre à treize heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 7 septembre 2018

Secrétaire de séance : Christian DUPESSEY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Jean DENAIS – M. Christophe BOUVIER – M. Gabriel DOUBLET – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD – M. Stéphane VALLI – M. Régis PETIT – M. Jean-François CICLET – M. Christian DUPESSEY – M. Antoine VIELLIARD – M. Gilbert ALLARD – M. Louis FAVRE

• Délégués excusés :

M. Jean NEURY – M. Patrice DUNAND – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Christophe MAYET

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 12

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU SMAG POUR LA
LOCATION DE LOCAUX AU CENTRE DE CONVENTION
D'ARCHAMPS

Avec plus de 400 000 habitants, 116 000 emplois et 18 000 entreprises, le Pôle métropolitain du Genevois français représente l'une des agglomérations les plus importantes d'Auvergne-Rhône-Alpes, et le seul à ce jour à être engagé dans une construction transfrontalière adaptée à la réalité de son bassin de vie. Il doit gérer une croissance démographique parmi les plus dynamiques d'Europe (+ 2,1 % par an en moyenne depuis 10 ans dans les territoires français de l'agglomération) et faire face à un développement urbain induisant une pression sur l'environnement, une explosion de la mobilité avec un phénomène de congestion aux frontières ainsi que de fortes disparités dans l'accès aux équipements et en matière de services à la population (santé, culture, formation, etc.).

Le Pôle métropolitain, en fédérant et en représentant les intercommunalités et communes françaises du Genevois français (8 intercommunalités, 120 communes), est l'interlocuteur principal des collectivités suisses et françaises, pour bâtir un territoire à la mesure des enjeux frontaliers et transfrontaliers. Son périmètre couvre une partie des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et constitue la partie française du Grand Genève, agglomération transfrontalière de près d'un million d'habitants.

Le Pôle métropolitain du Genevois français devient, après les métropoles de Lyon, Grenoble, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand, une concrétisation institutionnelle du fait métropolitain. La création récente du Pôle métropolitain devrait favoriser la concrétisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et relever ainsi les nombreux défis sociaux, environnementaux et économiques qui se posent aujourd'hui à ce territoire transfrontalier. Elle permet d'engager un processus de mutualisation de moyens et d'intégration de compétences dans trois domaines essentiels : la mobilité ; l'aménagement du territoire et la transition énergétique ; le développement économique.

Aujourd'hui, le développement des territoires est clairement porté et marqué par les dynamiques urbaines et métropolitaines : près de 85 % de la population vit aujourd'hui en zone urbaine, où se concentrent les principales activités économiques et sociales. L'Etat a souhaité reconnaître et encourager le fait métropolitain en identifiant les territoires les plus porteurs pour la création de richesses, la croissance, l'innovation... aux carrefours de flux humains, matériels et numériques, des lieux de pouvoir et de prise de décision, pour leur propre développement et celui de leurs territoires de proximité.

Dans le cadre du déploiement de ses actions, le Pôle métropolitain fait appel régulièrement au Centre de convention d'Archamps Technopole pour héberger des événements et réunions liés à son activité. Si les prestations du Centre de conventions pouvaient faire l'objet de rabais commerciaux, eu égard au caractère d'intérêt général de l'activité du Pôle métropolitain, la nouvelle politique commerciale a évolué pour mettre fin à la pratique de rabais commerciaux automatiques. Afin de conserver des coûts plus accessibles, de location de salles notamment, il est possible sur la base d'un achat de prestation au Centre de conventions, de solliciter une subvention du Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois (SMAG), qui assume le pilotage par les autorités publiques du site d'Archamps Technopole. Le SMAG encadre l'activité de la Société d'Economie Mixte d'Archamps et du Genevois (SEMAG) en charge notamment de l'exploitation du Centre de conventions d'Archamps Technopôle. Au regard de l'intérêt général et local porté par l'activité du Pôle métropolitain, le Pôle métropolitain souhaite solliciter l'accompagnement du SMAG, dès lors qu'il utilise les locaux du Centre de conventions exploité par la SEMAG.

Le Pôle métropolitain a d'ores et déjà programmé une série d'événements dans les locaux du Centre de conventions d'ici la fin 2018. Dans la mesure où le recours aux services du Centre de conventions reste régulier, il est proposé de solliciter une subvention auprès du SMAG dès lors qu'une prestation est commandée auprès du Centre de conventions.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès du SMAG, sur la base des devis et factures fournis par le Centre de conventions, pour chaque événement organisé par le Pôle métropolitain en 2018 et 2019, dans les locaux du Centre de conventions d'Archamps Technopole ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

21 SEP. 2018

Publié ou notifié le

21 SEP. 2018

Le Président,
Jean DENAIS

